

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 21 décembre 2022, à 20h05, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les Conseillers, Richard Doyon, Francis Fecteau et mesdames les Conseillères Dany Plante, Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Monsieur Xavier Bouhy et Nancy Lessard étaient absents.

Le secrétaire de l'assemblée est Madame Carole-Anne Jacques.

La présente séance extraordinaire a été convoquée par Madame Carole-Anne Jacques, directrice générale secrétaire-trésorière, pour les sujets suivants seulement :

1. Adoption de l'avis de convocation **(R)**
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Adoption du règlement de taxes et compensations 2023 **(R)**
4. Période de questions et commentaires
5. Levée de la séance extraordinaire **(R)**

2022-12-354

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-12-355

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par Monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuve le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉE

2022-12-356

**RÈGLEMENT NO 223-2022 -RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION DE TAXES FONCIÈRES ET DE LA
TARIFICATION DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2023**

Aux fins de fixer les taux de taxes et compensation de la municipalité de Saint-Victor pour l'année 2023.

ATTENDU QUE le budget adopté par le conseil municipal de Saint-Victor pour l'année financière 2023 décrétant des dépenses de 5 374 831 \$ et des revenus de 5 374 831 \$;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Monsieur Francis Fecteau lors de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022.

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement a été déposé en date du 12 décembre 2022.

Proposé par monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil, que le règlement no. 223-2022 soit adopté.

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de Saint-Victor ordonne et statue par le présent règlement.

ADOPTÉE

2022-12-357

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Proposé par madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que la présente séance extraordinaire soit levée à 20h06.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale
Greffière-trésorière